

Quelles politiques économiques dans le cadre européen

1. LES JUSTIFICATIONS DE L'INTEGRATION EUROPEENNE : LES EFFETS DU MARCHÉ UNIQUE ET DE LA POLITIQUE DE LA CONCURRENCE	1
1.1 <i>L'intégration européenne est une expérience originale</i>	1
1.1.1 La marche vers l'intégration économique	1
1.1.2 La construction d'une monnaie unique	2
1.1.3 Les avantages économiques de l'intégration et du marché unique.	2
1.2 <i>La politique européenne de la concurrence est délicate à juger.....</i>	2
1.2.1 Les modalités et les objectifs de la politique européenne de la concurrence.....	2
1.2.2 Les limites de cette politique	3
2. LES POLITIQUES BUDGETAIRES ET MONÉTAIRES : UNE INTERDEPENDANCE ACCRUE	4
2.1 <i>L'Europe exprime une volonté de coordination plus forte des politiques économiques.....</i>	4
2.1.1 La politique monétaire européenne.....	4
2.1.2 Une politique budgétaire nationale encadrée	5
2.2 <i>Les défauts de coordinations persistent cependant, limitant la capacité à absorber les chocs asymétriques conjoncturels</i>	5
2.2.1 Des défauts de coordination qui perdurent.	5
2.2.2 L'UEM et la question des chocs asymétriques	6

1. Les justifications de l'intégration européenne : les effets du marché unique et de la politique de la concurrence

1.1 L'intégration européenne est une expérience originale

1.1.1 La marche vers l'intégration économique

La construction de l'Europe communautaire est un bon exemple d'intégration ultime, puisqu'une monnaie unique commune est créée: l'Euro. La marche vers l'intégration fut cependant assez longue et progressive, sur une période de 50 ans :

années	Construction de l'Europe économique	Elargissement européen
1951	CECA (charbon et acier)	RFA, Fra, Ita, Lux, Pays Bas, Bel (Bénélux)
1957	Traité de Rome sur le marché commun	
1962	Politique agricole commune	
1973		+ GB, Irlande et Danemark (9)
1979	Système monétaire Européen (SME)	
1981		+Grèce (10)
1985	Acte unique européen	
1986		+ Espagne et Portugal (12)
1992	Accord de Maastricht (puis Schengen –1993_)	
1995		+ Suède, Autriche et Finlande (15)
1997	Pacte de stabilité et de croissance	
1999	Application de l'UEM avec l'Euro	Seul 11 pays sont membres de l'Euro puis 12
2001	Stratégie de Lisbonne	
2002	Monnaie unique véhiculaire : l'Euro	
2004	Elargissement+ nouveau traité de Rome faisant suite au traité de Nice	+Lettonie+Lituanie+Hongrie+Malte+Tchéquie +Slovénie+Slovaquie

2005	Echec du référendum portant constitution européenne	
2007		Europe des 27
2011	Crise de la dette européenne et mise en place du pacte de stabilité et de croissance renforcé (« 6 packs »)	
2012	Mise en place du mécanisme européen de stabilité, un fonds de prêts aux Etats en difficulté doté de 700 milliards d'€.	
2013	Pacte budgétaire européen TSCG	
2014		Europe des 28 (Croatie)
2015	Crise l'espace Schengen avec l'afflux de migrants	19 pays utilisent l'Euro (Lituanie depuis 2015)
2017		Vote du Brexit : 1ere sortie de l'UE d'un pays membre
2020		Europe des 27 (sortie de la Grande Bretagne)

Finalement, la construction européenne s'appuie sur deux principes : l'harmonisation économique et réglementaire vers un marché unique, puis la mise en place d'une monnaie unique.

1.1.2 La construction d'une monnaie unique

Pour assurer la force de l'Europe, les Etats membres ont très tôt décidé de mettre en place une politique monétaire commune. Progressivement, un système de change commun a donné naissance à une **monnaie commune** (l'Ecu, un « panier » des monnaies nationales), puis une **monnaie unique** est définie (l'Euro). Son existence et sa force sont assurées par des **critères de convergence** assez stricts, censés garantir sa stabilité et la confiance mondiale en cette nouvelle monnaie.

Nous sommes donc désormais dans le cadre d'une réelle **union économique et monétaire** pour certains pays de l'Union, et non plus seulement dans une simple **zone de libre échange** (absence de droit de douane au sein de la zone, libre circulation), ou une simple **union douanière** (accord sur un tarif commun). La monnaie unique est un signe important d'abandon de souveraineté mais aussi de volonté de lier désormais son économie nationale à l'ensemble de l'Europe. Attention cependant, l'UEM n'est pas l'UE...

1.1.3 Les avantages économiques de l'intégration et du marché unique.

L'intégration européenne est justifiée de prime apport par la proximité économique des pays membres : les échanges intra-communautaires sont donc relativement équilibrés, au bénéfice mutuel. L'espace commercial européen crée « du trafic », puisque les différents pays ont augmenté leurs relations d'import/export croisées. Il y a eu plus un phénomène de **création de commerce** qu'un phénomène de détournement de commerce. Certains avantages de l'UEM l'expliquent :

- il n'y a pas de risque de change dans la zone Euro,
- la libre circulation des capitaux, des personnes et des B et S est assurée sans aucune entrave,
- Les politiques industrielles et sociales sont de plus en plus concertées (cf. infra.).

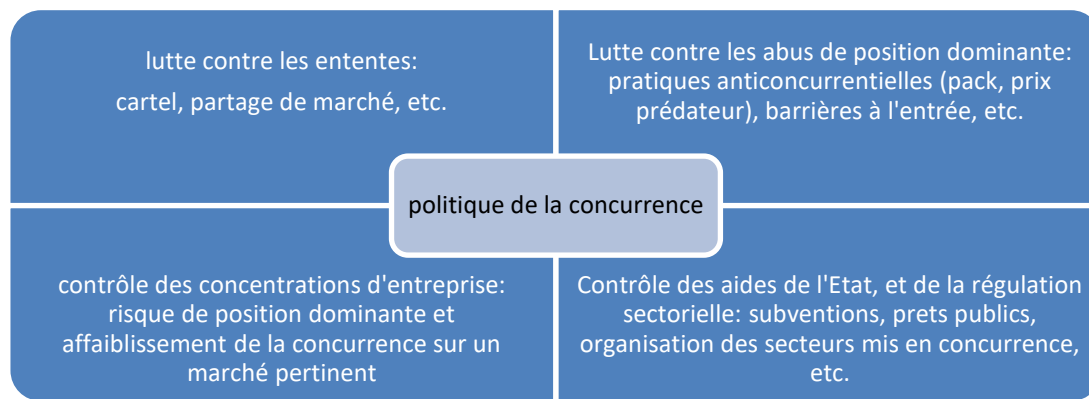
Au résultat, l'Europe doit s'affirmer comme une aire géographique de croissance économique. Ceci s'explique par le fait que l'intégration économique permet la baisse des prix et donc l'augmentation du pouvoir d'achat des consommateurs. En effet, la suppression des barrières douanières fait baisser les prix directement en supprimant les droits de douane, mais surtout indirectement en renforçant la concurrence entre les producteurs européens. Par ailleurs, L'élargissement des débouchés renforce la **spécialisation** et permet la réalisation d'**économies d'échelles**, ce qui va là encore dans le sens d'une réduction des prix. La baisse des prix accroît la compétitivité des producteurs européens par rapport au reste du monde: les exportations sont stimulées et les importations découragées. Mais l'amélioration de la **compétitivité** ne repose pas que sur les prix: l'intensification de la concurrence à l'intérieur de l'Europe pousse les entreprises européennes à innover, en même que l'élargissement rend l'innovation rentable.

La somme de ces avantages justifie donc la mise en place du marché unique et de la monnaie unique, dans une approche d'inspiration libérale.

1.2 La politique européenne de la concurrence est délicate à juger.

1.2.1 Les modalités et les objectifs de la politique européenne de la concurrence

Dans une union économique, il faut éviter que les pays se fassent la guerre économique via des subventions, officielles ou déguisées, qui avantageraient certains producteurs. De la même manière, il faut éviter que se constituent des entreprises géantes qui disposeraient de pouvoirs exorbitants sur les marchés. Pour cela, l'Union européenne a développé une politique de la concurrence : celle-ci doit être la plus **libre et non faussée**. La Commission contrôle donc les agissements des entreprises, et interdit et sanctionne le versement d'aides gouvernementales aux entreprises. Ainsi s'est développée toute une réglementation européenne qui encadre les réglementations nationales et qui s'impose à elles. Un objectif principal apparaît : il ne faut pas que des entreprises puissent être **price taker** sur un marché européen.



Cette politique de la concurrence distingue 3 modalités principales :

- Une politique **d'encadrement du comportement des entreprises**, c'est-à-dire la lutte contre les ententes, les abus de position dominante et le contrôle des concentrations (l'objectif est de garantir la concurrence pour protéger les consommateurs européens),
- Une politique de **libéralisation** de certains services universels ou de certaines activités économiques (comme l'électricité, le transport ferroviaire, etc.),
- Une politique de **régulation sectorielle** lorsqu'il y a eu la libéralisation précédente.

Sur les deux derniers points, les pouvoirs publics européens ont en effet manifesté la volonté de se désengager durablement de la sphère économique, en laissant jouer le marché. Deux phénomènes le montrent bien : d'une part, les **privatisations** ont été nombreuses aussi bien dans les services que dans l'industrie ; d'autre part, les procédures de **déréglementation** des marchés se sont multipliées. Deux séries d'arguments en faveur du désengagement de l'Etat sont avancées du point de vue européen :

➤ Au niveau théorique, le retour en grâce du libéralisme s'est manifesté par les logiques de **marchés contestables**. Selon cette école, pour être compétitif, un secteur doit obligatoirement être en concurrence, même de manière potentielle (ce fut le cas du marché aérien américain, puis européen dans les années 1990). Les monopoles publics n'ont donc plus lieu d'être. L'autre argument procède de la critique de l'efficacité de l'action publique, soumise à des aléas politiques (selon l'école du *public choice*). Par ailleurs, on avance que la *governance* d'entreprise est plus soucieuse de compétitivité qu'une gestion publique.

➤ Au niveau empirique, plusieurs constatations incitent à penser qu'une moindre intervention est souhaitable : tout d'abord la contrainte internationale et européenne est de plus en plus forte sur les budgets des Etats. A l'interne, la contrainte financière joue, avec la peur de l'effet boule de neige de la dette publique. Ensuite, certains changements techniques invalident les justifications anciennes des **monopoles naturels**, puisque les coûts de production peuvent désormais baisser (dans les transports et la production d'énergie notamment). Enfin, l'intervention structurelle des Etats s'est parfois traduite par des choix productifs aujourd'hui contestés (par exemple en engendrant des risques de pollution nucléaire, ou un productivisme dépassé dans le secteur agricole).

Bien évidemment, cette libéralisation doit s'accompagner d'une régulation sectorielle : il faut souvent dissocier l'infrastructure d'acheminement du service et le service lui-même (dans le secteur de l'énergie, il y a de multiples fournisseurs, mais un seul gestionnaire du réseau par exemple) ; il faut aussi vérifier que les consommateurs aient bien accès partout au même service, et que les barrières à l'entrée ne les désavantagent pas.

1.2.2 Les limites de cette politique

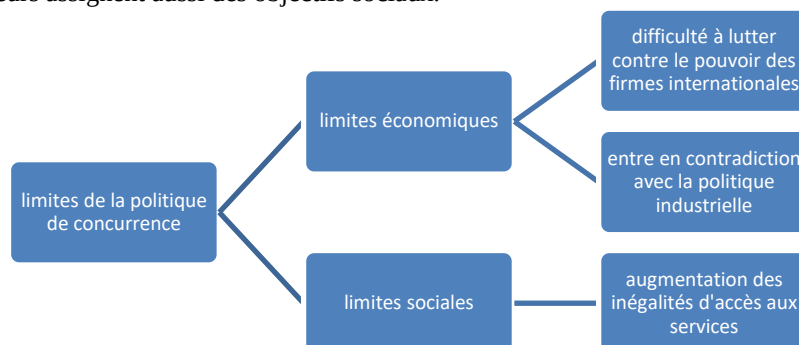
La politique européenne de la concurrence connaît trois types de limites de nature différente :

-Tout d'abord, la politique de respect de la concurrence se heurte à la puissance de certaines firmes multinationales. Celles-ci peuvent contourner les contraintes européennes en localisant leurs sièges sociaux dans des pays « accommodants », peuvent pratiquer les prix de transfert pour modifier les formes de concurrence, ou encore ont la capacité à payer les amendes européennes du fait de leur taille. Il est donc difficile de lutter contre les ententes ou les abus de position dominante.

-Ensuite, le lien est parfois difficile avec la **politique industrielle**. En luttant contre les concentrations, on ne permet pas aux entreprises européennes de se rassembler en « champions européens » sur un secteur industriel où la concurrence avec des entreprises oligopolistiques étrangères peut être très forte. Cela peut nuire à la capacité d'innover de l'UE. Ainsi, Le projet de fusion d'Alstom et de l'activité ferroviaire de Siemens a été rejeté en 2019 par la Commission européenne qui a estimé qu'il pourrait être contraire aux intérêts des consommateurs. Il existe pourtant des concurrents internationaux très puissants (notamment chinois comme CRRC). Quand il y a

contradiction entre politique de la concurrence et d'autres politiques économiques européennes, c'est bien souvent le principe de concurrence qui l'emporte.

-Enfin, les services universels mis sous la tension de la concurrence génèrent des inégalités. Il y a d'abord le risque que les entreprises fournissant les services ne soient qu'en **concurrence monopolistique**, et que les prix ne soient donc pas avantageux pour les consommateurs. La continuité des services n'est aussi pas toujours assurée et certains territoires peuvent être délaissés (on le voit dans le secteur ferroviaire par exemple). Enfin, il peut y avoir mise en concurrence de services ou d'entreprises publiques qui n'ont pas la même capacité à s'adapter, parce que les pouvoirs publics leurs assignent aussi des objectifs sociaux.



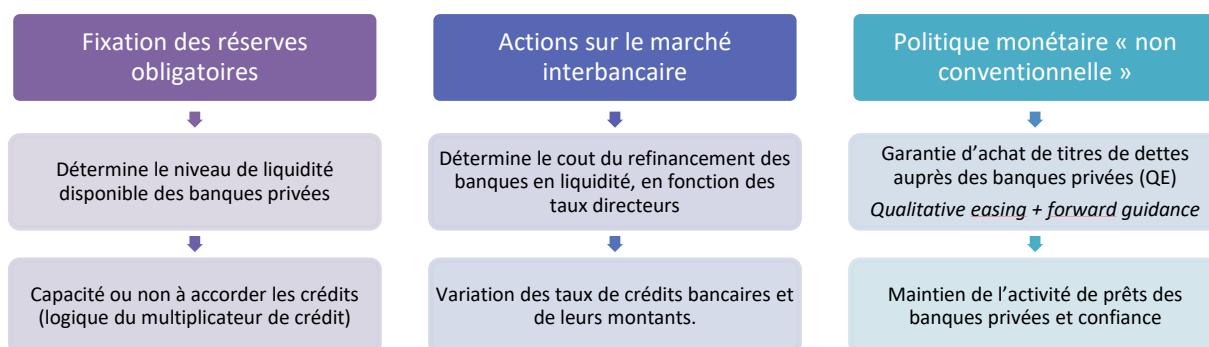
2. Les politiques budgétaires et monétaires : une interdépendance accrue

2.1 L'Europe exprime une volonté de coordination plus forte des politiques économiques

2.1.1 La politique monétaire européenne

La politique économique européenne peut d'abord passer par la politique monétaire, menée par une Banque centrale européenne indépendante. La BCE joue le rôle d'organe de contrôle de la monnaie unique, mais aussi de régulation des activités bancaires et financières dans la zone. Elle émet la monnaie fiduciaire, joue le rôle de prêteur en dernier ressort et doit éviter les risques de crise systémique.

Cette BCE peut avoir deux types de politiques monétaires très différentes, selon la conjoncture économique : une politique dite **restrictive** (dans ce cas, elle cherche à réduire la masse monétaire disponible en euro), lorsqu'elle souhaite limiter l'**inflation** de la zone, une **politique expansive** lorsqu'elle souhaite favoriser l'investissement et donc augmenter le PIB (alors, elle cherche à favoriser la masse monétaire par l'augmentation des crédits accordés par les banques privées). Ces politiques passent par des instruments divers :



La BCE se donne d'abord comme objectif de maintenir la confiance dans la monnaie de la zone. Il faut donc assurer une relative stabilité de l'Euro sur les marchés de change. Cela passe par une maîtrise de l'inflation, la stabilité des prix étant analysée sous l'angle monétaire (avec la hausse de la masse monétaire) mais aussi sous l'angle de l'économie réelle (avec l'évolution des prix et de la production en comparaison). La BCE a cependant eu une action contra-cyclique importante depuis la crise des subprimes : avec des outils non conventionnels, comme le rachat de titre de dettes de banques privées, elle a maintenu la capacité des Etats et des entreprises à s'endetter, soit pour accompagner une politique de maintien de l'activité, soit pour maintenir la capacité à investir.

2.1.2 Une politique budgétaire nationale encadrée

La politique économique s'appuie aussi sur la **politique budgétaire conjoncturelle** des Etats membres. Celle-ci est autonome mais fortement encadrée par les règles de l'Union Européenne. Les Etats peuvent en effet mener une politique budgétaire **contracycliques**, de **rigueur** lorsqu'une croissance forte conduit à des tensions inflationnistes, mais plus fréquemment de **relance**, lorsque la récession s'installe. Le mécanisme de la politique de relance est assez simple :

Hausse des dépenses publiques: investissements publics, hausse des subventions et des aides sociales, hausse de l'emploi publics, etc. c+ baisse des impôts ou crédits d'impôts.

Effet multiplicateur keynésien, en lien avec la demande attendue des entreprises. Hausse de la confiance et donc hausse de la propension à consommer.

Croissance économique favorisée + baisse du chômage (même s'il y a aussi des fuites avec la contrainte extérieure)

Dans l'UE, la politique budgétaire des Etats est très encadrée, avec un objectif de limiter la capacité à s'endetter des Etats. Plusieurs raisons peuvent être invoquées pour justifier l'introduction de cette **discipline budgétaire**. Il faut d'abord garantir la crédibilité de la politique monétaire unique de la BCE en veillant à la saine gestion des finances publiques des Etats membres de la zone (et éviter le passager clandestin...). Ensuite, en raison du fort degré d'interdépendance financière dans l'union monétaire, la stabilité financière peut être considérée comme un « bien public européen ». On retrouve aussi les critiques habituelles de l'inefficacité de la dépense publique :

- le risque d'équivalence ricardienne (avec la crainte d'une augmentation des impôts futurs, les ménages épargnent),
- le risque d'effet d'éviction (les agents privés ne trouvent plus de crédit, les banques préférant prêter à l'Etat),
- le risque d'effet boule de neige (avec une hausse de la charge de la dette).

Cette discipline budgétaire a été institutionnalisée dans un **pacte de stabilité et de croissance**, donnant des objectifs de ne pas dépasser 60% de dette publique (en part du PIB), et 3% de déficit public. Depuis 2013, le pacte de stabilité est réformé dans un **traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance** (TSCG) qui rappelle l'objectif de limitation des dépenses publiques, mais introduit une différence entre déficit conjoncturel (parfois nécessaire, on le voit avec la crise de la Covid 19) et déficit structurel (qui doit être réduit).

Ce traité veut mettre en place une **union budgétaire** plus approfondie, et qui tient compte de la situation des Etats membre. Il prévoit par exemple un **déficit public structurel** inférieur à 0,5 % du PIB pour chaque pays (les déficits conjoncturels sont autorisés). En outre, il réaffirme le principe selon lequel la dette publique ne doit pas dépasser le plafond de 60 % du PIB, et diminuer d'un vingtième par an dans le cas où elle dépasserait ce seuil. Le TSCG prévoit de plus la mise en place d'un **mécanisme européen de stabilité** (MES : Il s'agit d'un dispositif de gestion des crises financières de la zone euro, qui permet de soutenir les Etats impactés).

A mentionner aussi: la politique budgétaire peut aussi être **structurelle**. Dans ce cas, il faut tenir compte de l'existence d'un budget européen, faible, mais bien réel qui permet de financer des projets européens, en fonction de règles de priorité en faveur des régions les moins développées de l'Union Européenne.

2.2 Les défauts de coordinations persistent cependant, limitant la capacité à absorber les chocs asymétriques conjoncturels

2.2.1 Des défauts de coordination qui perdurent.

L'intégration européenne ne va pas sans poser la question de l'avenir des politiques monétaires ou budgétaires. En effet, le passage à la monnaie unique et les règles de gestion prévues pour soutenir cette nouvelle monnaie ont eu pour résultat de limiter la liberté d'action des Etats en matière budgétaire (on vient de le voir). La BCE est historiquement en faveur d'une politique de lutte contre l'inflation: l'inflation devait être maîtrisée grâce à des taux d'intérêt assez élevés et une monnaie forte, mais aussi grâce à une rigueur budgétaire accrue. On l'a déjà vu,

en matière monétaire, seule la BCE indépendante, est désormais capable d'intervenir. Son rôle est d'assurer la stabilité des prix, en utilisant les taux d'intérêt directeurs. La notion de stabilité est cependant laissée à son appréciation.

Ce faisant les politiques budgétaires des Etats sont largement limitées : la situation économique d'un pays ou des décisions de politiques économiques budgétaires peuvent en effet avoir des répercussions sur la valeur de change globale de l'euro, le niveau de l'inflation en Europe, etc. Au résultat, les politiques de relance nationale sont quasi impossibles. On peut donc parler de *policy mix* contrainte (combinaison de politiques économiques monétaires et budgétaires, selon leur degré d'efficacité) : la politique monétaire européenne impose aux Etats membres une politique budgétaire prioritairement de rigueur, y compris quand les fluctuations économiques nécessiterait une politique de relance dans le but de profiter de l'effet du multiplicateur keynésien des dépenses publiques.

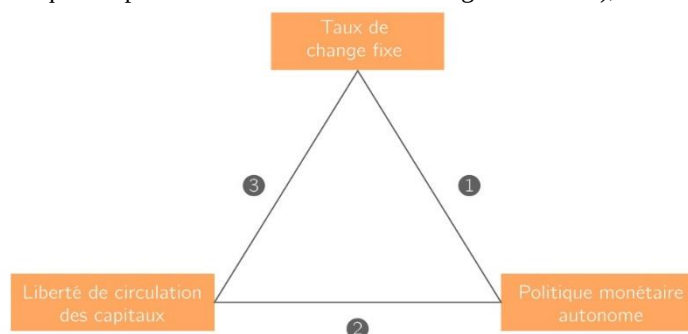
Lien vidéo: <http://dessinemoileco.com/peut-on-concilier-diversite-des-modeles-europeens-et-monnaie-unique/>

Attention cependant, la politique de rigueur n'est parfois qu'affichée : aujourd'hui, en Europe, de nombreux Etats laissent filer les budgets, avec un large déficit public et une dette souveraine qui reste à un niveau très élevée. La politique de rigueur demandée semble trop forte et impossible à respecter, pour des motifs économiques (il faut un minimum de politique budgétaire pour maintenir et accentuer la faible croissance) et sociaux (il n'est pas possible de couper des budgets sociaux sous peine de voir la pauvreté progresser très fortement). Et la BCE agit pour sa part de manière très éloignée de ses objectifs initiaux : le rachat massif de titre de dettes auprès des banques privées (le « QE ») et la politique de taux d'intérêt très bas sont une manière de créer de la liquidité pour favoriser la relance économique. La crise de la Covid19 permet bien de l'illustrer : l'UE a su répondre assez rapidement, malgré les oppositions de certains Etats en constituant un fond d'aides spécifique de 750 milliards d'€.

Lien vidéo : <http://dessinemoileco.com/le-role-de-la-bce-face-a-la-crise-de-la-dette/>

2.2.2 L'UEM et la question des chocs asymétriques

La zone Euro (les 19 pays ayant adoptés la monnaie unique) a aussi été mise en place pour résoudre le « triangle d'incompatibilité », présenté par Robert Mundell: il est impossible pour un État de maintenir tout à la fois un taux de change fixe (en menant une politique d'ancrage de la valeur de la monnaie et en intervenant en conséquence pour maintenir un taux de change déterminé), la liberté de circulation des mouvements de capitaux



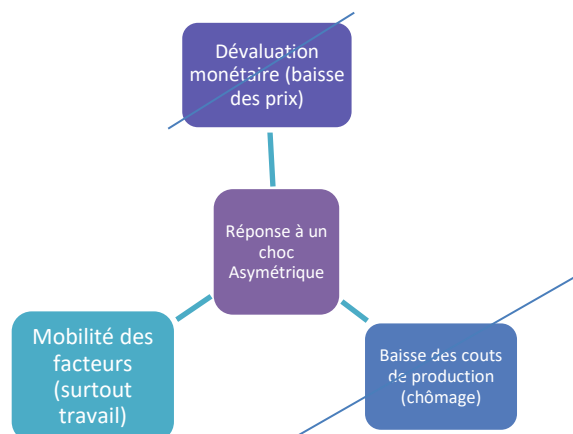
financiers (sans contrôler les entrées et sorties de monnaie, pour faire simple) et le libre choix de sa politique monétaire (en fixant les taux d'intérêt en fonction d'objectifs internes de politique économique pour favoriser l'investissement par exemple).

Il y a donc trois solutions possibles: le contrôle privilégié des capitaux (cas Chinois), le maintien des changes flexibles privilégié (cas des USA) ou l'abandon de la politique autonome, le choix interne européen.

La monnaie unique conduit de fait à abandonner l'autonomie de la politique monétaire vis à vis des autres pays membres. Les Etats n'ont plus la possibilité d'émettre de la monnaie ou d'agir auprès des banques privées par des opérations d'achat ou de vente de liquidité: seule la BCE dispose de ce pouvoir, en toute indépendance.

Alors que faire lorsqu'un Etat de l'Union connaît une dégradation subite de son économie, face à ces partenaires européens ? Il semble malheureusement que l'Europe ne soit pas une **Zone Monétaire Optimale** (R. Mundell à nouveau), où les migrations des facteurs de productions, en particulier du facteur travail, permettent un ajustement européen compensant un choc asymétrique (une perte de croissance subite d'un Etat de l'Europe). Les possibilités d'ajustement en cas de chocs asymétriques d'un pays sont donc concentrées autour :

-soit d'une baisse des prix seuls (ce qui revient à pratiquer une forme de désinflation compétitive pour redevenir attractif),



mais cela n'est guère envisageable du fait de la monnaie unique et de sa gestion par la banque centrale européenne, -soit d'une baisse des coûts de production. C'est évidemment le coût variable du travail qui est le premier touché, avec un risque accru de limitation des rémunérations et de chômage.

Les traités économiques européens limitent par ailleurs fortement les possibilités de réaction face à une difficulté économique soudaine d'un Etat ou de l'ensemble de l'Europe. On le rappelle, la politique monétaire nationale est désormais impossible, tandis que la politique budgétaire est très encadrée (CF. partie 212): Il est normalement interdit de « laisser filer » les déficits nationaux, sous peine de sanctions de l'UEM. De plus, ces déficits conduisent à terme à remettre en cause la « soutenabilité » des Etats (en gros, leur crédibilité leur permettant de continuer à s'endetter régulièrement sur les marchés financiers). Un pays subitement moins compétitif n'a donc plus de marge de manœuvre en termes d'actions publiques. Cela ne serait pas trop grave si l'Europe communautaire réagissait comme un Etat fédéral, et aidait immédiatement le pays en difficulté, comme s'il s'agissait d'une région à l'intérieur d'une nation, ou pratiquait une politique concertée de régulation. Cela n'est pas le cas aujourd'hui : le **budget européen** reste pour l'instant trop faible, et aucun mécanisme de solidarité intra-européenne n'existait, jusqu'à la crise des dettes souveraines de 2012. Le **Mécanisme européen de solidarité** permet depuis cette date de venir en aide aux Etats qui en ont besoin, mais avec des règles de conditionnalités fortes (s'engager dans des programmes d'ajustement macroéconomique imposé par le MES). Et si pour la première fois la commission européenne a établi un plan de relance par emprunts suite à la crise de la Covid, rien ne dit que dans l'avenir il s'agira d'une forme normal d'action européenne.

Enfin, l'Europe souffre encore d'un déficit démocratique puisque les instances décisionnelles sont pour partie désignées et non élues (c'est le cas de la commission européenne). Cette critique prend une ampleur particulière lors de périodes de crise (pensons à la crise grecque), puisque les citoyens européens peuvent se sentir peu accompagné par l'UE.

Notions à maîtriser sur ce chapitre :

Intégration européenne ; marché unique ; zone euro ; politique européenne de la concurrence ; politique monétaire ; politique budgétaire ; conjoncture économique ; Banque centrale européenne ; contraintes des traités européens ; défaut de coordination ; chocs asymétriques.

Exemples de questions possibles pour la 1^{ère} partie de l'épreuve composée :

- A partir d'un exemple, montrez qu'un des objectifs de l'UE est de mettre en place une politique de la concurrence.
- Quels sont les objectifs de la politique monétaire dans l'UEM ?
- Montrez que la politique budgétaire des Etats est contrainte par des traités dans l'Union Européenne.
- Quels sont les limites possibles de la politique de la concurrence européenne ?

Exemples de questions possibles pour la 3^e partie de l'épreuve composée :

- Montrez que des défauts de coordination sont à l'œuvre dans l'Union Européenne
- Montrez que la politique de la concurrence européenne est nécessaire, mais imparfaite.
- Montrez que les politiques budgétaires et monétaires sont parfois nécessaires dans le cadre de l'Union Européenne.
- Montrez les effets du marché unique sur la croissance européenne.

Exemples de sujets de dissertation possibles

- indépendance de la Banque centrale européenne et politique budgétaire des Etats s'opposent-elles ?
- Pourquoi les pays de l'Union européenne connaissent-ils des difficultés à coordonner leurs politiques économiques ?